Le label Villes et Pays d'art et d'histoire Un outil de concertation au service du patrimoine

MARYLISE ORTIZ
Directrice de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP) [m.ortiz@an-patrimoine.org]

LAURA ROBIN
Chargée de mission au sein de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP) [l.robin@an-patrimoine.org]

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) est un outil de référence permettant d'inscrire le patrimoine au cœur des politiques du territoire, *via* une action transversale et la concertation de tous les acteurs. L'élargissement des champs du patrimoine, d'une part, et celui des missions du label, d'autre part, ont considérablement enrichi les compétences et les actions portées par ce dernier (valorisation des outils d'urbanisme, expertise scientifique...), façonnant une approche décloisonnée du patrimoine.

Près de trente ans après sa création, le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH), fruit d'un partenariat entre le ministère de la Culture et les collectivités labellisées, a su s'imposer comme un outil de référence permettant de mettre en œuvre des politiques patrimoniales cohérentes, concertées et de qualité. Aujourd'hui, cent soixante dix-neuf collectivités (cent seize Villes d'art et d'histoire et soixante-trois Pays d'art et d'histoire), dont huit situées dans l'outre-mer français, bénéficient de cette reconnaissance.

En 1962, André Malraux crée les secteurs sauvegardés, ce qui permet de sauver ces quartiers de la démolition, alors préconisée au nom de la doctrine hygiéniste. Parallèlement, en 1965, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, aujourd'hui Centre des monuments nationaux, met en place les conventions Villes d'art et se propose d'accompagner, techniquement et financièrement, les villes dans leur effort pour développer le tourisme culturel, notamment dans les centres anciens, en s'appuyant sur des visites guidées réalisées par des guides-conférenciers qualifiés. Vingt ans plus tard, en 1985, est créé le label Villes et Pays d'art et d'histoire, parallèlement à la création des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (1983). Cet outil d'urbanisme patrimonial, en partie décentralisé, concerne un grand nombre de communes et élargit le champ des patrimoines.

CONNAISSANCE, PRÉSERVATION ET VALORISATION. Outil de mise en réseau et de médiation, ce label intervient dans le développement culturel, économique, environnemental, social et scientifique des territoires. L'élargissement des champs du patrimoine et des missions – qui vont de l'accompagnement et la valorisation des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire à la connaissance du patrimoine et l'expertise scientifique –, ont, au fil des années, enrichi considérablement les compétences et les actions mises en œuvre par le label. Attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, celui-ci est porté soit par une ville, soit par un territoire (un "pays") défini par une identité historique, un espace géographique ou des limites administratives. Le partenariat entre l'État et la collectivité est contractualisé par une convention signée pour dix ans. Avec une moyenne de sept à huit labellisations par an, le réseau s'accroît régulièrement ; le nombre de candidats au label témoigne de l'engouement dont il fait l'objet.

Cet outil de connaissance, de préservation et de valorisation s'applique désormais à l'ensemble des champs du patrimoine. Le label s'attache aussi bien à valoriser l'évolution urbaine des territoires et leur histoire récente que celle des hauts lieux historiques. Il reconnaît les territoires qui affirment une volonté de mettre en lumière le patrimoine rural, paysager, industriel, maritime, l'architecture contemporaine ou le patrimoine immatériel.

La signature de la convention entre le ministère de la Culture et de la Communication et la collectivité garantit le respect des objectifs du label et de ses orientations. Elle constitue le cadre dans lequel l'État apporte son soutien technique et financier. Elle permet aussi de définir un plan d'action commun sur dix ans. Cette convention met en avant les engagements des collectivités dans le cadre du label VPAH ; ceux-ci sont, notamment, de recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine, d'avoir recours à des guides-conférenciers et, depuis 2008, de concevoir un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap).

ENJEUX TERRITORIAUX. Les conventions sont de plus en plus adaptées aux enjeux du territoire. Leurs évolutions mettent en évidence un élargissement des champs de valorisation et d'action ainsi qu'une meilleure prise en compte des publics prioritaires. Les territoires labellisés font montre d'une volonté forte d'inscrire le projet VPAH au sein d'une politique publique globale, regroupant l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et du paysage au sein d'un territoire pertinent, et ce, avec l'ensemble des acteurs concernés.

PAYS DES HAUTES VALLÉES DE SAVOIE

CONNAISSANCE DES TRÉSORS DE MONTAGNE

Attribué en 1991 à la Maurienne et à la Tarentaise, puis élargi en 2006 au val d'Arly et au Beaufortain, le label Villes et Pays d'art et d'histoire des hautes vallées de Savoie est animé par la fondation Facim (action culturelle internationale en montagne). En 2006, l'équipe permanente s'est donnée pour mission de faire découvrir le patrimoine architectural contemporain, peu valorisé, des stations de sports d'hiver autour de la thématique "Archipels d'altitude". Aujourd'hui, six itinéraires thématiques ont été développés par la fondation, valorisant la diversité des patrimoines de Savoie. L'équipe d'animation du label propose ainsi : les "Chemins du baroque" pour une découverte des mille-et-une facettes de cet art populaire, "Pierres fortes de Savoie" autour des fortifications savoyardes, "Terre des Alpes" à la rencontre des alpagistes et de leurs troupeaux, "Voyage autour de la table" pour une invitation à la découverte du patrimoine culinaire de Savoie. Travaillant actuellement sur le thème des "chemins de l'hydroélectricité", l'équipe d'animation du label sensibilise les publics à la compréhension des paysages et des époques de progrès et d'invention, grâce à la mise en place de supports de médiation adaptés et à différentes formes d'animation.

TERRITOIRE À SAINT-FLOUR

DÉMARCHE GLOBALE DE REQUALIFICATION

Le Pays de Saint-Flour a fait le choix de mettre en valeur son patrimoine et la qualité de son site exceptionnel afin de renforcer son attractivité. Il s'est engagé dans la création de multiples outils d'urbanisme patrimoniaux dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants : création d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) transformée en Avap (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), charte architecturale et paysagère, opérations de requalification urbaine… Une politique paysagère cohérente d'entrées de ville a été mise en place afin de dégager les vues sur la ville et d'aménager une "coulée verte". Un vaste projet de requalification urbaine a vu le jour pour redynamiser la ville basse : réaménagement de la circulation et du stationnement, création d'espaces verts, mise en place d'une charte de qualité avec les commerçants. La priorité de la municipalité s'est ensuite portée sur la redynamisation du cœur historique de la ville haute. Le label Pays d'art et d'histoire complète le dispositif grâce à des actions de sensibilisation en direction des habitants (jeunes, nouveaux résidents) et des visiteurs.

Le label s'adapte à des territoires de taille également diversifiée, de Sartène (4 500 habitants) à la communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (500 000 habitants et soixante-dix communes), et tient compte du projet de territoire et de sa gouvernance. Ce n'est pas un label normatif : la démarche doit correspondre aux réalités de chaque territoire et de son projet, pour conduire à des actions et des réalisations spécifiques et adaptées.

Il répond à des enjeux économiques, urbains et sociaux spécifiques, propres à chaque territoire, qui peuvent être l'aménagement culturel du territoire, la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, la recherche d'une identité pour le territoire au travers du patrimoine, le développement de son attractivité, son développement économique, le souhait de fédérer ses acteurs dans la construction du projet patrimonial…

Le label s'inscrit dans une démarche partenariale qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs. En trente ans, les partenariats se sont largement enrichis. La préparation du dossier de candidature est souvent un véritable temps de rencontre pour les nombreux acteurs, de la culture, de l'urbanisme, du tourisme, de l'éducation, de la recherche…, au niveau tant local que régional. Cette approche transversale est essentielle pour la constitution du projet et sa mise en œuvre, qui doit être cohérente avec les projets existants sur le territoire.

Plusieurs départements et régions se sont particulièrement engagés dans l'accompagnement des conventions VPAH, reconnaissant ainsi la spécificité et la pertinence de ces outils en matière de gestion et de valorisation du patrimoine.

MÉDIATION, INTERPRÉTATION ET SENSIBILISATION. L'inventivité et la richesse des expériences et des actions menées, portées par les professionnels qualifiés et engagés que sont les animateurs de l'architecture et du patrimoine et les guides-conférenciers, ont fait des VPAH de réels laboratoires d'expériences.

Des projets de connaissance aux projets de protection et de requalification urbaine, en passant par la sensibilisation de tous les publics ou encore par le développement du tourisme culturel ou de la création artistique, les villes et territoires créent et proposent des outils de valorisation de plus en plus innovants.

La recherche scientifique joue un rôle indispensable : ces travaux constituent les ressources nécessaires pour mener à bien tout projet. La recherche consiste à repérer, étudier, comprendre, analyser, contextualiser... chacun des éléments constitutifs d'un édifice, d'un quartier, d'un ensemble urbain, d'un village... mais aussi du patrimoine immatériel (collecte de mémoire vivante, enquête ethnographique…).

Sur le terrain, le lien entre le label et l'urbanisme, patrimonial notamment, est de plus en plus fort. 75 % des villes ayant un secteur sauvegardé sont labellisées Villes d'art et d'histoire (VAH) et, de la même façon, la plupart des Pays d'art et d'histoire (PAH) sont dotés d'un outil d'urbanisme patrimonial. C'est dire la complémentarité entre un instrument réglementaire destiné à la protection et à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, d'une part, et un outil de promotion culturelle permettant une connaissance partagée du patrimoine et son appropriation par les citoyens, d'autre part. Ce lien essentiel, toujours davantage mis en exergue dans les candidatures, est d'autant plus important (et à renforcer) que le développement de l'intercommunalité, destinée à devenir le cadre de droit commun des politiques d'urbanisme, conduit à l'accroissement des demandes de labellisation émanant de pays.

La sensibilisation de tous aux thématiques de l'architecture et du patrimoine constitue un enjeu capital. Le personnel des services VPAH se doit de donner à chacun les éléments de connaissance nécessaires pour comprendre l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de son territoire et, le cas échéant, être à même de participer utilement à cette évo-

VILLE DE GRASSE

REDYNAMISATION DU CENTRE ANCIEN

Grasse a connu au cours de son histoire de profondes mutations qui ont marqué son centre historique et son tissu urbain. Afin de reconquérir cet espace densément bâti, la ville a développé une politique de redynamisation par la valorisation de son patrimoine. Protection du patrimoine, restauration des immeubles et amélioration des logements existants sont autant de missions que les services de la ville, en lien avec les acteurs de la réhabilitation, ont souhaité assurer. Il était important aussi de sensibiliser la population locale à l'identité spécifique du centre historique et à son évolution. L'objectif est d'appréhender différemment et positivement le cadre de vie, de se l'approprier mais aussi d'apprendre à aimer, à respecter et à protéger les différentes composantes de l'environnement quotidien. Au cœur du secteur sauvegardé, la Maison du patrimoine accueille expositions permanentes et temporaires, médiations, visites guidées et bientôt consultation publique du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Un accompagnement des propriétaires dans la restauration de leur patrimoine est proposé avec la SAEM Grasse Développement.

VILLE DE FIGEAC

ORGANISATION DE "CHANTIERS DU QUOTIDIEN"

Durant quatre ans, dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU), la ville de Figeac a mis en place le programme "Chantiers du quotidien", dont l'objectif est de sensibiliser les habitants, les visiteurs, les enfants et les jeunes aux problématiques et aux enjeux de la qualité urbaine et architecturale. La volonté était également de rendre accessible les réflexions des spécialistes de l'urbain et d'élargir les publics traditionnels des expositions liées à l'architecture et à l'urbanisme. L'action s'est inscrite dans la durée, afin d'en favoriser l'appropriation. Le projet a volontairement été transversal (service du patrimoine, service de l'urbanisme, musée Champollion), pluridisciplinaire (patrimoine, urbanisme, architecture, ethnologie) et marqué par la volonté d'impliquer les habitants. Dans ces "chantiers", chaque Figeacois est devenu interprète de son quotidien ; la parole des habitants a été retranscrite au travers des expositions, des visites, des films et des interviews.

VILLE DE BAR-LE-DUC

COLLABORATION AVEC LES ARTISANS DU PATRIMOINE

La ville de Bar-le-Duc a souhaité associer directement les habitants et les professionnels du bâti à sa politique de préservation du patrimoine. Sous le titre *Travaux et entretien, mode d'emploi,* la brochure réalisée en partenariat avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine, l'architecte des Bâtiments de France, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment est un véritable guide pour les propriétaires, habitants et commerçants. Elle les conseille dans leurs projets de restauration : matériaux et couleurs adaptés, menuiseries et toitures en harmonie avec les architectures et leur environnement... L'important partenariat noué avec les artisans a renforcé la mise en valeur des savoir-faire traditionnels en matière de construction et de réhabilitation.

VILLE D'ANGERS

ORGANISATION DE BALADES EN BUS

Un travail partenarial entre les services de l'enfance et le service Ville d'art et d'histoire de la ville d'Angers a permis de monter l'opération "Le bus part en balade" qui propose, pendant les vacances, aux enfants et adolescents accompagnés d'au moins un parent de bénéficier de sorties culturelles gratuites. Cette opération se déroule depuis 2006 dans le quartier de Monplaisir, quartier construit entre 1963 et 1970 qui accueille des familles dans des situations sociales et familiales précaires. Le bus permet de proposer des visites familiales et intergénérationnelles : du nouveau-né aux grands-parents. Cette opération vise à faire des propositions pédagogiques et ludiques à des populations ayant un accès "difficile" à la culture. Elle invite l'enfant à se repérer dans son espace urbain, quotidien tout en prenant plaisir à participer à des ateliers en famille sur l'architecture et le patrimoine de la ville. "Le bus part en balade" sensibilise l'enfant à la richesse de son cadre de vie en lui donnant des clés de lecture. Cette expérience favorise la création de liens : au sein du cadre familial, par la définition même du projet axé sur la parentalité, et au sein du quartier, avec les habitants qui participent à ces sorties collectives.

lution par toutes les voies ouvertes aux citoyens lors des projets de construction ou d'aménagement. Au-delà de l'architecture et des patrimoines, entendus comme disciplines ou spécialités, les animateurs de l'architecture et du patrimoine se sont engagés dans des domaines nouveaux, comme l'anthropologie, la sociologie, les transports, la mobilité et la démocratie participative...

Actifs sur l'ensemble du territoire, les services éducatifs des Villes et Pays d'art et d'histoire ont été particulièrement pionniers dans le domaine de la sensibilisation du jeune public à la dimension architecturale et urbanistique du patrimoine local, contemporain ou ancien. S'appuyant souvent sur des approches actives et créatives, ils contribuent, de la maternelle au lycée, mais aussi hors temps scolaire, à renouveler les regards, les points de vue sur la ville comme sur le quartier, le site ou le paysage, le monument ou l'œuvre exceptionnelle.

Les visites guidées, adaptées à tous les publics, toujours plus diverses et innovantes, contribuent à qualifier l'offre touristique et à attirer une fréquentation sur ces territoires dont l'identité et la spécificité sont ainsi valorisées.

La médiation passe également par la création de différents outils : brochures, panneaux de signalétique, maquettes, mallettes pédagogiques, applications numériques, expositions… Leur richesse et leur diversité témoignent de la multiplicité des réponses en adéquation avec les besoins spécifiques de chaque territoire.

RÉSEAU NATIONAL. En 2000, plusieurs VPAH se sont regroupés au sein d'une association nationale, qui s'est très vite étendue aux villes et territoires à secteurs protégés, portant ainsi sur toute la chaîne du patrimoine, depuis les outils d'urbanisme jusqu'à la sensibilisation des publics. Lieu d'échanges, de débats, de formations, l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP) se propose de mettre en réseau les pratiques de chacun, d'accompagner les villes et territoires

dans la construction de leur projet, d'accompagner l'évolution du label VPAH en lien avec les ambitions et enjeux des territoires. Elle porte également au niveau national les attentes des collectivités de son réseau.

Au milieu des nombreux labels ou marques qui existent aujourd'hui, le label VPAH apparaît comme un label de qualité, reconnu par de nombreux professionnels. Pourtant, force est de constater qu'il souffre encore d'un manque de visibilité auprès des habitants, des élus mais également auprès des partenaires potentiels. "Patrimoines, l'histoire en mouvement" est la première exposition nationale à destination de tous les publics proposée par l'ANVPAH & VSSP. Réalisée en partenariat avec le Sénat et présentée sur les grilles du jardin du Luxembourg en 2013, elle a permis de faire découvrir les politiques de réhabilitation et d'aménagement menées dans les centres anciens et dans les VPAH. C'est sans doute une démarche à renforcer, notamment à l'occasion des trente ans du label, en 2015.

Le label VPAH est développé aujourd'hui sur le territoire national. L'apparition de deux PAH transfrontaliers (en Catalogne et en Guyane-Suriname) témoigne de l'intérêt porté par nos voisins à cette démarche et de la pertinence du patrimoine comme outil fédérateur de projets s'affranchissant des frontières. De nombreux pays européens s'intéressent à la démarche VPAH pour sa capacité à développer une politique touristique respectueuse du patrimoine et associant les habitants.

Le succès du label atteste de la pertinence du partenariat entre l'État, prescripteur, qui labellise les territoires, finance les conventions, d'une part, et les collectivités qui portent ce label, le font vivre et financent actions et personnels, d'autre part. Le label vit et s'enrichit du va-et-vient entre le cadre national et les expérimentations locales sur le thème du patrimoine et de l'aménagement culturel. Il est important que cet échange perdure et permettre une évolution continue, ambitieuse et concertée, tout en affirmant et en respectant la spécificité de chaque territoire. ■

CRÉA (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE)

EXPOSITION SUR L'ÉVOLUTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

La Créa a conçu un équipement majeur consacré à la culture et à la formation : la Fabrique des savoirs. Celle-ci est installée dans une partie de l'ancienne usine Blin & Blin, témoignage du passé industriel drapier du territoire elbeuvien. Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap), le musée et le centre d'archives patrimoniales d'Elbeuf y sont regroupés. Le Ciap présente une exposition permanente autour de l'évolution architecturale et urbaine. Une maquette-spectacle expose l'évolution de l'occupation humaine du territoire, depuis les principaux sites archéologiques jusqu'aux profondes mutations urbaines des XIXe et XXe siècles ; un film propose des vues inédites de la boucle de la Seine. La scénographie, qui s'appuie sur des maquettes, des "armoires à matériaux" et des audiovisuels, évoque les grandes phases de transformation ayant marqué le territoire, ainsi que les techniques et métiers de la construction.

VILLE DE BORDEAUX

UN CENTRE CULTUREL CONSACRÉ AU RAYONNEMENT PATRIMONIAL DE LA VILLE

Situé au cœur de la ville et du secteur sauvegardé, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bordeaux, nommé "Bordeaux, patrimoine mondial", affirme une double ambition patrimoniale. L'inscription de plus de 1 700 hectares sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en 2007, et l'attribution du label Villes et Pays d'art et d'histoire, en 2009, sont, en effet, le reflet de la volonté de la ville de mener une politique de restauration, de réhabilitation, de valorisation et de médiation envers tous les publics. Ce nouveau site culturel, ouvert en février 2014, propose aux visiteurs un parcours interactif et rythmé sur la découverte de la ville et de son paysage urbain. L'espace propose aussi une scénographie contemporaine et évolutive de l'histoire urbanistique de la ville permettant aux touristes et aux habitants de mieux décrypter la ville d'aujourd'hui et de mieux se projeter dans la ville de demain.